

CONSEIL NATIONAL
ECONOMIQUE ET SOCIAL

المجلس الوطني
الاقتصادي والاجتماعي

LE PRESIDENT

الرئيس

N° 25 /SP.CNES/97

Alger, le

24 FEV.1997

**Madame Veuve
Abdelhak BENHAMOUDA**

Madame,

Tout en vous renouvelant mes sentiments personnels de sympathie et ceux de tous les membres du Conseil National Economique et Social, je vous adresse ci-joint, copie d'une communication faite par le Président du CES français, en hommage à Si Abdelhak.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Madame, à toute ma considération.



رئيس المجلس الوطني
الاقتصادي والاجتماعي

م. ص. منشوري

SAISINE

M. le Président informe l'Assemblée que, par lettre en date du 31 janvier 1997, Monsieur le Premier ministre a demandé l'avis du Conseil économique et social sur « Les mécanismes de prévention des conflits du travail ». Par décision du bureau de ce jour, la section du travail a été chargée de la préparation du projet d'avis.

Il indique que conformément à la demande de M. le Président de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, le Bureau a accepté de modifier le titre de la saisine intitulé : « Les usagers industriels de l'eau dans l'espace euro-méditerranéen de libre-échange ». Le nouveau titre est : « Ressources, usages et traitements des eaux dans les zones industrielles et urbaines dans l'espace euro-méditerranéen de libre-échange ».

CS

M. le Président salue la présence au banc du gouvernement de M. Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, qui est accompagné de M. Berthaud, conseiller technique à son cabinet.

COMMUNICATION

M. le Président donne lecture au Conseil économique et social de la communication suivante :
« Le 28 janvier dernier nous avons appris avec émotion l'assassinat de M. Abdelhak Benhamouda, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens.

M. Benhamouda entretenait depuis longtemps des relations étroites avec les principales confédérations syndicales françaises et beaucoup d'entre nous le connaissent personnellement.

L'Union générale des travailleurs algériens est elle-même très fortement impliquée dans les travaux du Conseil national économique et social d'Algérie avec lequel notre assemblée coopère régulièrement.

Cet assassinat ignoble a soulevé une vive émotion chez tous ceux qui souhaitent que l'Algérie redevienne un pôle de paix dans l'espace euro-méditerranée dont nous partageons l'une des rives.

A la mémoire d'Abdelhak Benhamouda, je vous demande d'observer une minute de silence. »

Les conseillers observent, ^{de}début, une minute de silence en mémoire d'Abdelhak Benhamouda.

M. Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, associe le gouvernement tout entier à l'hommage ainsi rendu par le Conseil économique et social au Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens et dit combien il est choqué par la violence ainsi faite à la démocratie en Algérie.

LE FINANCEMENT DES OPERATIONS A RISQUES DANS LES PME

M. Jacques-Henri David, rapporteur, présente au nom de la section des finances le rapport et le projet d'avis consacrés au financement des opérations à risque dans les PME. Après avoir indiqué que les problèmes spécifiques aux très petites entreprises, aux artisans et aux DOM-TOM n'ont pas été abordés dans le cadre de cette saisine, le rapporteur rappelle que les PME représentent l'un des atouts majeurs de l'économie française. Elles assurent, en effet, à elles seules 54 %, environ, de la production totale française et emploient les deux tiers des salariés du secteur productif. Surtout, elles créent des emplois : ainsi, entre 1983 et 1993, les effectifs ont cru de 13 % dans les entreprises de moins de 500 salariés pendant qu'ils diminuaient de 30 % dans les grandes sociétés. En outre, trois PME sur quatre sont implantées dans les communes de moins de 100 000 habitants, si bien que le développement des PME constitue de fait l'outil principal de l'aménagement du territoire.

Or, ces entreprises sont fragiles comme en témoignent les diverses études réalisées ces dernières années, qui montrent que de 1986 à 1993, le taux moyen de disparition des PME a été de 3,4 % par an alors qu'il n'était que de 0,6 % pour les grandes entreprises. Cette fragilité particulière tient essentiellement à la spécificité de leur structure financière.